

# Informations pour l'année scolaire 2020-2021

ce document est à conserver toute l'année!

La **rentrée scolaire** aura lieu pour toutes les classes le

**Lundi 17 août 2020**

Les élèves de **3P à 8P** commenceront les cours à **8H**;

Pour les enfants de **1P et 2P selon l'horaire donné par les maîtresses.**

## Lieu des cours et enseignant/e titulaire :

1P/2P	Ecole de Courtemaîche (Mme Varrin)
1P/2P	Ecole de Buix (Mme Lupi)
3P	Ecole de Buix (Mme Gaudreau)
4P	Ecole de Buix (Mme Gigon)
5P	Ecole de Courchavon (Mme Bulliard)
6P	Ecole de Montignez (M. Voirol)
7P	Ecole de Courtemaîche (Mme Cattin)
8P	Ecole de Courtemaîche (Mme Lièvre)

## Vacances scolaires et autres congés :

Automne	du lu 12 au ve 23 octobre 2020
Noël	du <b>je 24</b> décembre 2020 au ve 8 janvier 2021
Hiver	du lu 22 au ve 26 février 2021
Pâques	du <b>ve 2</b> avril au ve 16 avril 2021
Ascension	je 13 et ve 14 mai 2021
Pentecôte	lu 24 mai 2021
Fête-Dieu	je 3 et ve 4 juin 2021
Été	du lu 5 juillet au ve 13 août 2021
Rentrée	lundi 16 août 2021

Les 1er novembre, lundi de St-Martin, mardi après-midi de Carnaval, 1er mai et 23 juin **sont aussi fériés.**

## Téléphones

<b>ÉCOLES : à appeler si votre enfant est absent</b>			
Buix		032 475 52 12	
Courchavon		032 466 22 11	
Courtemaîche		032 466 39 58	
Montignez		032 475 57 27	
<b>ENSEIGNANTS</b>			
Bulliard	Marie-Claire	032 466 29 62	5P
Cattin	Sara	078 874 91 60	7P
Cerf	Léna	079 569 73 63	Co-enseignante 5P
Charmillot	Lorraine	032 475 52 63	Co-enseignante 4P, 7P et 8P
Gaudreau	Marianne	032 466 28 38	3P
Gigon	Myriam	032 475 59 76	4P
Joerin	Tiffany	079 659 04 26	Co-enseignante 1P-2P, 5P, 7P, 8P
Lièvre	Hildegarde	032 466 23 10	Directrice / 8P
Lupi	Marianne	032 475 63 08	1P-2P
Meusy	Amélie	078 610 26 98	Co-enseignante 1P-2P et 3P Buix
Plumey	Lucine	077 420 16 49	activités créatrices
Varrin	Sophie	079 636 06 21	1P-2P
Voirol	Dominique	032 475 50 47	6P
<b>TRANSPORTS : à appeler si votre enfant ne prend pas le transport</b>			
Bus Crétin	079 428 59 22	077 452 23 81	
Car Postal		076 326 50 57	
<b>COMMISSION D'ÉCOLE</b>			
Choffat	Alexis	032 466 19 62	Président
Spinetti	Florian	032 533 15 31	Vice-Président
Bürgi	Nathalie	079 305 30 24	Secrétaire
Cerf	Yann	032 466 57 78	Membre
Charmillot	Vanessa	032 466 22 89	Membre
Broquet	Valérie	032 466 32 12	Représentante commune Courchavon-Mormont
Ruchti	Angéline	079 411 53 19	Représentante commune Basse-Allaine
<b>REPRÉSENTANTS DES PARENTS</b>			
Rondez	Marielle	078 698 23 43	Représentante parents Courchavon-Mormont
Ramseyer	Nadège	079 891 62 05	Représentante parents Basse-Allaine

## Transports scolaires

Les enfants se déplacent jusqu'à leur classe en transport scolaire. L'horaire est en pièce jointe. Cependant, il est conseillé d'être dans la cour de l'école 5 minutes avant le départ du bus.

Rappel : durant les 2-3 premières semaines de la rentrée, il peut encore y avoir quelques changements d'horaire.

Nous vous remercions de votre compréhension.

## Absences

En cas de maladie ou rendez-vous chez le médecin, dentiste... les parents avertissent l'enseignant-e avant le début des cours (voir tel des écoles) ainsi que le bus si besoin. En cas d'absences répétitives selon un horaire fixe (logopédie, ergothérapie...), un seul mot d'excuse en début d'année suffit.

Pour les élèves de 3P à 8P, les excuses sont à inscrire à la fin du carnet de devoirs (pages prévues à cet effet). Pour les élèves de 1P-2P, un mot écrit doit être transmis à l'enseignante.

Lorsque l'absence dépasse 10 jours, un certificat médical est nécessaire.

## Demande de congé spécial

Un congé spécial peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés.

Les parents doivent utiliser le formulaire intitulé « demande de congé spécial » qu'ils peuvent se procurer auprès de la direction : [ep.basseallaine@ju.educanet2.ch](mailto:ep.basseallaine@ju.educanet2.ch)

Le formulaire ainsi qu'une lettre de motivation écrite et d'éventuelles attestations sont à envoyer à la commission d'école avec copie à la direction.

La durée maximale des congés accordés à un élève de pourra pas être supérieure à 8 jours par cycle.

La commission d'école est compétente pour octroyer des congés jusqu'à cinq jours. Pour des congés excédant cette durée, la compétence est dévolue au Service de l'enseignement.

## Autorisations de congé sans justification (selon art. 93 de l'OS)

« Art. 93<sup>1</sup> :Chaque élève peut bénéficier, sans justification, de deux demi-journées de congé au maximum par année scolaire. Les parents et l'élève pourvoient eux-mêmes au rattrapage des leçons manquées. Le Département arrête les directives nécessaires ».

Les coupons sont à demander à l'enseignant-e, à remplir et à transmettre à la Direction par le biais de l'enseignant-e minimum 10 jours avant.

## Maladies contagieuses - Poux

Merci d'informer rapidement l'enseignant-e de votre enfant en cas de varicelle ou autre maladie contagieuse ainsi qu'en présence de poux.

Pour le bien-être de votre enfant et pour éviter une contagion, un enfant malade doit rester à la maison.

les enfants **malades**  
guérissent mieux  
à la **maison**...



## Responsabilité des enseignants

Les enseignants sont responsables de votre enfant durant le temps scolaire uniquement, selon l'horaire reçu. Les enfants qui viennent tôt à l'école ou qui s'attardent après la fin des cours sont sous la responsabilité des parents.

## Sécurité

**Cours des écoles :** Il est rappelé que les cours des écoles sont utilisées par des enfants. Les véhicules, s'ils sont vraiment obligés d'y entrer, doivent se déplacer au pas.

**De plus,** les cours des écoles sont sans surveillance avant et après les heures de classe. Il est donc judicieux de ne pas envoyer les enfants trop tôt à l'école et exiger leur retour à la maison dès la fin des cours. Cela évite bien des soucis.

Pour les élèves de 1P-2P, **l'accueil commence :**

le matin :               - à 7h50 à Courtemaiche  
                              - à 7h50 à Buix  
l'après-midi :         - à 13h20 à Courtemaiche  
                              - à 13h30 à Buix

## Assurances

En cas d'accident survenu lors d'activités scolaires, l'assurance complémentaire de chaque commune (Basse-Allaine+Courchavon) intervient après l'assurance privée des parents.

L'accident doit être annoncé à la direction qui fournira un formulaire de déclaration d'accident.

Cette assurance ne couvre toutefois pas les transports d'élèves effectués par les parents. Il est donc recommandé de contracter une « **assurance occupant** » dans le **contrat d'assurance voiture**.

**Domages à autrui :** les frais liés à des blessures causées par un élève à un autre élève sont couverts par les assurances des parents.

**Dégâts matériels :** les dégâts causés par un élève au bâtiment de l'école ou sur du matériel scolaire sont couverts par l'assurance RC des parents.

**Rappel :** En cas de **traitement dentaire**, une contribution communale peut être demandée sous certaines conditions. Les formulaires sont à demander à la commune.

## Crèche / Thérapies et autres suivis

En cas de changement d'horaire (course d'école, piscine, patinoire, pique-nique, spectacle, etc...), il revient **aux parents** d'avertir ces différentes instances.

## Appareils numériques

Durant les heures de classe, de récréation, et dès l'arrivée dans l'enceinte de l'école, les appareils numériques et les téléphones sont éteints et rangés dans les sacs d'école. En cas de non respect de ces prescriptions, l'appareil sera confisqué pour une durée de 5 jours scolaires consécutifs. En cas de récidive : 10 jours scolaires consécutifs et restitué en présence des parents.

Une utilisation inadéquate dans les transports scolaires sera dénoncée.

## Objets, vêtements et chaussures trouvés

Les affaires trouvées sont posées dans l'entrée de chaque école. A la fin de l'année, si des vêtements ou chaussures n'ont pas été récupérés, ils seront donnés à Emmaüs.

## Visites en classe

Chaque année, diverses personnes interviennent dans les classes : les policiers pour l'éducation routière, une nutritionniste, la conseillère pédagogique, l'infirmière, la maîtresse d'éducation sexuelle, des stagiaires et leurs référents, des remplaçants, le photographe, la commission d'école...

---

### À DÉCOUPER ET À REDONNER À L'ENSEIGNANT-E LA PREMIÈRE SEMAINE D'ÉCOLE

Lors de l'année, les enseignants sont quelques fois amenés à faire des photos de la classe ou à filmer à des fins pédagogiques ou comme souvenir d'une activité. Ces prises de vue sont utilisées uniquement dans le cadre de la classe, voir de l'école (souvenir du pique-nique ou du camp de ski...)  
Cependant, nous vous demandons votre autorisation pour prendre ces images.

- J'autorise l'école à prendre des photos ou à filmer mon enfant lors d'activités scolaires et cela à des fins pédagogiques ou comme souvenir d'une activité.
- Je n'autorise pas l'école à prendre des photos ou à filmer mon enfant lors d'activités scolaires et cela à des fins pédagogiques ou comme souvenir d'une activité.

Prénom de l'enfant : .....

Classe : .....

Signature des parents/représentants légaux : .....

# Horaires Bus 2020 à 2021

## Car postal

## Bus Blanc

## Bus Gris Pour les 3P de Mt-Cc-Ct

MATIN: Aller

Montignez	7h42	1-2-3-4-5-7-8P
Buix	7h49	5-7-8P
Grandgourt	7h53	5-7-8P
Courtemaîche	7h56	5P
Courchavon	8h	

Mormont	7h40	2-5-7P
Courchavon	7h45	1-2-4-6-7-8P
Courtemaîche	7h50	4-6P
Grandgourt	7h52	4-6P
Buix	7h57	6P
Montignez	8h05	

Mormont	7h40	3P et ev. crèche
Courchavon	7h45	
Courtemaîche	7h50	
Grandgourt	7h52	
Buix	7h57	

MATIN: retour

Courchavon	11h23	5P
Courtemaîche	11h35	5-7-8P
Grandgourt	11h38	5-7-8P
Montignez	11h42	5-6-7-8P
Buix	11h49	

Buix	11h30	1-2-3-4P
Montignez	11h37	4-6P
Grandgourt	11h42	4-6P
Courtemaîche	11h45	1-2-4-6-7-8P
Courchavon	11h48	2-5-7P
Mormont	11h51	

Buix	11h30	3P et ev. crèche
Grandgourt	11h36	
Courtemaîche	11h40	
Courchavon	11h43	
Mormont	11h52	

APRÈS-MIDI: Aller / changement à Courtemaîche

Buix	12h53	5-7-8P
Montignez	13h	5-7-8P
Grandgourt	13h03	5-7-8P
Courtemaîche	13h07	
Gare	13h11	
Courtemaîche	13h15	4-6P
Grandgourt	13h16	4-6P
Montignez	13h21	1-2-3-4P/6P
Buix	13h28	6P
Montignez	13h36	

Mormont	13h01	2-5-7P
Courchavon	13h04	1-2-4-6-7-8P
Courtemaîche	13h11	5P
Courchavon	13h16	

changement de bus à Courtemaîche pour les  
4P et 6P -> car postal

Mormont	13h03	3P et ev. crèche
Courchavon	13h08	
Courtemaîche	13h13	
Grandgourt	13h15	
Buix	13h20	

APRÈS-MIDI: Retour /6P de Ct : mardi et jeudi

Montignez	15h17	6P Ct
Courtemaîche	15h23	

APRÈS-MIDI: Retour /7P-8P mardi et jeudi

Courtemaîche	15h52	7-8P
Grandgourt	15h54	7-8P
Buix	15h59	7-8P
Montignez	16h07	7-8P

APRÈS-MIDI : Retour

Courtemaîche	15h	1-2-7-8P
Courchavon	15h05	2-5-7P
Mormont	15h08	
Courchavon	15h12	5P
Courtemaîche	15h15	5-7-8P
Grandgourt	15h17	5-7-8P
Buix	15h22	1-2-3-4-5-6-7-8P
Montignez	15h29	6P Bx-Cc-Mt
Buix	15h37	4-6P
Grandgourt	15h43	4-6P
Courtemaîche	15h50	4-6-7-8P
Courchavon	15h53	7P
Mormont	15h55	

Buix	15h10	3P et ev. crèche
Grandgourt	15h16	
Courtemaîche	15h18	
Courchavon	15h21	
Mormont	15h26	

## Piscine : HORAIRE 2020-2021 À CONSERVER TOUTE L'ANNÉE

2P Buix	2P Courtemaîche	3P Buix	4P Buix	5P Courchavon	6P Montignez	7P Courtemaîche	8P Courtemaîche
Ma 8h15-9h45	je 8h15-9h45	Je 13h30-15h	Je 8h15-9h45	Ma 13h30-15h	Je 13h30-15h	Ma 13h30-15h	Ma 13h30-15h
02.03.21	27.08.20	05.11.20	04.03.21	03.11.20	21.01.21	25.08.20	12.01.21
09.03.21	03.09.20	12.11.20	11.03.21	10.11.20	28.01.21	01.09.20	19.01.21
16.03.21	10.09.20	19.11.20	18.03.21	17.11.20	04.02.21	08.09.20	26.01.21
23.03.21	17.09.20	26.11.20	25.03.21	24.11.20	11.02.21	15.09.20	02.02.21
30.03.21	24.09.20	03.12.20	01.04.21	01.12.20	18.02.21	22.09.20	09.02.21

## Horaires généraux des classes de Basse-Allaine pour 2020-2021

	matin	après-midi
1P Buix	lu, me, ve : 7h50-11h20	ma et je : 13h30-15h05
2P Buix	tous les matins : 7h50-11h20	lu et ma : 13h30-15h05
1P Courtemaîche	lu, me, ve : 7h50-11h20	ma et je : 13h20-14h55
2P Courtemaîche	tous les matins : 7h50-11h20	lu et je: 13h20-14h55
3P Buix	tous les matins : 8h-11h30	lu ou ma et je : 13h30-15h05
4P Buix	tous les matins : 8h-11h30	lu et ma : 13h30-15h05
5P Courchavon	tous les matins : 8h-11h30	tous les après-midi : 13h30-15h05
6P Montignez	tous les matins : 8h10-11h35	tous les après-midi : 13h40-15h15
7P Courtemaîche	tous les matins : 8h-11h30	lu, ve : 13h20-14h55 ma, je : 13h20-15h45
8P Courtemaîche	tous les matins : 8h-11h30	lu, ve : 13h20-14h55 ma, je : 13h20-15h45